



AGMIMMOBILIER
VOTRE PROJET, NOTRE EXPERTISE

Honoraires de transaction

à la charge du vendeur (sauf indication contraire prévue par le mandat de vente)

| | |
|--------------------------|-------------|
| Jusqu'à 10 000 € | 1.000 € TTC |
| De 10 001 € à 50 000 € | 10 %* TTC |
| De 50 001 € à 100 000 € | 9 %* TTC |
| De 100 001 € à 150 000 € | 8 %* TTC |
| De 150 001 € à 200 000 € | 6 %* TTC |
| Au-delà de 200 001 € | 5 %* TTC |

* Pourcentage calculé à partir du prix net vendeur

Honoraires de location

(Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989)

Honoraires d'entremise et de négociation : 2% TTC du loyer annuel HC

Honoraires à la charge du bailleur

Constitution du dossier locataire, visite et rédaction du bail : 8 € TTC
par m² de surface habitable

Honoraires à la charge du bailleur et du locataire

Réalisation de l'état des lieux 3 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires à la charge du bailleur et du locataire

Honoraires de gestion

7% H.T. du loyer hors charges

Forfait avis de valeur

100 € TTC